



EDMOND
DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)

Résultat financier semestriel

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP
Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros
R.C.S. Paris B 572 037 026
Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

4 | Rapport semestriel d'activité

7 | Comptes consolidés et annexes

41 | Comptes sociaux

43 | Rapports des Commissaires aux Comptes

44 | Attestation du rapport financier semestriel

Rapport semestriel d'activité

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Dans un contexte de marché défavorable, le Résultat Net Part du groupe de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 16,9 millions d'euros au 30 juin 2022 quand il s'élevait à 33,2 millions au 30 juin 2021.

Les actifs sous gestion atteignent 47,5 milliards d'euros à fin juin 2022, en baisse de -6,3 milliards d'euros depuis le début d'année. Cette variation se décompose d'un effet collecte nette de -2,3 milliards d'euros et un effet performance de -7,2%. La collecte nette se décompose en +1,2 milliard sur la banque privée et -3,5 milliards en gestion d'actifs (dont -2,6 milliards avec une rentabilité quasi nulle, et un impact sur les revenus de moins de -0,2 million d'euros sur l'année).

Produit net bancaire

A 152,8 millions d'euros, le PNB est en baisse par rapport au 30 juin 2021 (-16,6%) tiré à la baisse du fait des mauvaises conditions de marché (avec un CAC40 chutant sur la première partie de l'année de -17%) et par la saisonnalité sur les commissions de surperformance sur les fonds de la société de gestion :

- Les commissions sur encours en très légère hausse de +1.9%, tant en banque privée qu'en gestion d'actifs avec des encours moyens en hausse légère de +442 millions d'euros.
- Les performances de gestion génèrent un revenu de surperformance de +2,4 millions d'euros quand il s'élevait à 29,9 millions d'euros au 30 juin 2021.
- Le résultat du portefeuille d'investissement est en baisse de -43% (-3 millions d'euros) du fait d'une variation de juste valeur moins forte que sur la première partie de 2021.
- L'activité de crédit en banque privée et l'activité sur le marché des changes se maintiennent à des niveaux élevés.

- Les autres revenus présentent un niveau d'activité en baisse de -10.7% (-2,7 millions d'euros) principalement sur l'activité Corporate Finance avec moins de mandats signés sur la première partie de l'année 2022.

- L'activité transactionnelle est en forte hausse de +17,9% tant sur la banque privée que sur la gestion d'actifs.

Le taux de marge brute induit est de 60 bps quand il était de 73 bps sur le premier semestre 2021 (hors surperformance, le taux de marge de 59 bps se compare à 61 bps en 2021).

Frais de gestion

Les charges d'exploitation s'élèvent à 139,5 millions d'euros, en baisse par rapport à celles du 30 juin 2021 (-1.9%).

- Les charges de personnel s'élèvent à 78.6 millions d'euros, inférieures au niveau enregistré au premier semestre 2021 (-10,4%) avec une hausse des salaires en lien avec un effectif en hausse, mais avec une baisse du niveau de provisionnement des rémunérations variables en lien avec le niveau de résultat enregistré.
- Les autres charges augmentent de +11.7% principalement sur les dépenses liées à l'activité commerciales avec un contexte sanitaire plus favorable.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à +13.3 millions d'euros quand il était de +41 millions d'euros au 30 juin 2021.

Le coefficient d'exploitation s'est dégradé (86% contre 73% il y a un an).

Résultat Net Part du Groupe

Après prise en compte de la contribution des entreprises mises en équivalence (+6,8 millions d'euros), des intérêts minoritaires (+0,8 million d'euros), de la charge fiscale (-4,2 millions d'euros), le Résultat Net Part du Groupe s'établit à +16,9 millions d'euros en baisse de 16,3 millions d'euros par rapport au 30 juin 2021.

ACTIVITE ET RESULTATS DES POLES D'ACTIVITE

Banque Privée

Les encours de la banque privée (20,5 milliards d'euros) évoluent de -2% depuis le début de l'année. La bonne dynamique commerciale permet de constater une collecte nette de près de 1,2 milliard d'euros qui ne compense malheureusement pas l'impact de la baisse des marchés de -6.8%.

A 61,3 millions d'euros, le PNB augmente de +13% par rapport à juin 2021 :

- Les revenus de la banque privée en France augmentent de +13% sur un an glissant, tirés par la progression des commissions sur encours (+4%) en lien avec l'évolution des encours moyens, et la progression de l'activité de crédit, mais surtout par la très forte activité transactionnelle en lien avec les forts mouvements de marché.
- Les revenus de la banque privée en Italie quant à eux sont quasiment stables.

Le taux de marge de la banque privée est en hausse à 59 bps contre 57 bps à fin juin 2021.

Les charges s'élèvent à 46,8 millions d'euros, en hausse de +4% par rapport à juin 2021 :

- Les charges de la banque privée en France augmentent de +3%, principalement sous l'effet de la reprise de l'activité commerciale, par rapport à un premier semestre 2021 contraint par le contexte sanitaire.
- Les charges de la banque privée en Italie augmentent de +7% sur un an glissant

principalement du fait des projets de développement.

Le coefficient d'exploitation (hors amortissements) ressort à 71% contre 76% à fin juin 2021.

Le résultat d'exploitation est de +14,5 millions d'euros, en hausse de +57% par rapport au 30 juin 2021.

Gestion d'actifs

A 29,7 milliards d'euros, les actifs sous gestion de la gestion d'actifs sont en baisse de -19% par rapport à fin 2021, avec une collecte nette négative de -3,3 milliards d'euros et un effet performance de -7,6%.

Le PNB est de 64,3 millions d'euros, en baisse de -28% par rapport au premier semestre 2021. Retraité des commissions de surperformance, il est en hausse de +3% par rapport au niveau enregistré au 30 juin 2021. Il comprend :

- Une hausse des commissions sur encours de +2% sur un an glissant avec une baisse des encours moyens annuels de -4% mais avec une amélioration des marges (et la collecte nette négative sur le premier semestre 2022 prend en compte -2.6 milliards de sorties sur un fond avec une rentabilité de moins de 1 bp).
- Un niveau de commissions de surperformance de +2.4 millions d'euros contre 29,9 millions d'euros sur le premier semestre 2021.
- Une augmentation des commissions sur l'activité transactionnelle de +14% en lien avec les forts mouvements de marchés sur début 2021.

Le taux de marge brute (hors commissions de surperformance) s'élève à 38 bps, en amélioration par rapport au niveau constaté au 30 juin 2021 (36 bps).

Les charges de -6% par rapport à juin 2021 :

- Les charges de personnel baissent de -17%, en lien notamment avec le niveau des variables en cohérence avec l'évolution des revenus ;
- Les autres charges augmentent de +12%, avec une hausse des coûts *market data*.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 2,4 millions d'euros au premier semestre 2021, en baisse de près de 22 millions d'euros par rapport au 30 juin 2021.

Private Equity

Les actifs du *Private Equity* s'élèvent à 1,1 milliard d'euros à fin juin 2022, en hausse de +95 millions d'euros depuis la fin d'année 2021.

Le PNB est de 2,4 millions d'euros, en hausse de +13% par rapport à juin 2021, mais du fait de la création de l'entité « Elyan », la comparaison n'est pas valable car les revenus générés par cette nouvelle société qui ne fait pas partie du groupe EdR (France) se retrouve pour partie en mise en équivalence (pour 49% du résultat net).

Les charges baissent de -0,9 million d'euros mais comme pour le PNB la comparaison n'est pas valable.

Le résultat d'exploitation s'établit à -0.1 million d'euros et en intégrant la mise en équivalence d'Elyan pour 1.2 million d'euros, le résultat net avant impôts est de +1,1 million d'euros, à comparer à -1,4 million d'euros sur le premier semestre 2021.

Autres activités

Conseil aux entreprises

Les revenus de l'activité de Conseil aux entreprises sur le premier semestre s'élèvent à 16,5 millions d'euros quand ils étaient de 18,7 millions d'euros à la même période de l'année précédente.

Les charges d'exploitation baissent de près de 8%, en lien avec le niveau de revenus enregistrés plus faible que sur le premier semestre 2021.

Au total, la contribution au résultat d'exploitation du Conseil aux entreprises est positive pour s'élever à +0,7 million d'euros quand il était de +1,6 million d'euros au 30 juin 2021.

Gestion Propre

Le total des revenus de la Gestion Propre est de +8,4 millions d'euros quand il s'élevait à +18,5 millions d'euros au 30 juin 2021. L'évolution concerne principalement les revenus enregistrés sur le portefeuille d'investissement.

Les charges d'exploitation augmentent de +13% par rapport au premier semestre 2021 dont une partie est lié à l'augmentation de la contribution au fonds de résolution unique.

Au total le résultat d'exploitation de la gestion propre s'élève à -4,1 millions d'euros sur la période.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au cours du premier semestre 2022, les relations entre Edmond de Rothschild (France) et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2021, aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDE POUR LES 6 MOIS RESTANT DE L'EXERCICE

Dans un environnement économique et financier toujours incertain, le résultat de l'exercice 2022 dépendra, pour partie, de l'évolution des marchés financiers au cours des derniers mois de l'année.

Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

30.06.2022 31.12.2021

Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP		3.053.441	2.629.937
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	140.927	153.327
Instruments dérivés de couverture	3.2	42.339	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	1.444	1.384
Titres au coût amorti	3.5	24.415	4.813
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.6	52.212	63.229
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.7	1.559.292	1.421.591
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.2	-	-
Actifs d'impôts courants		12.219	397
Actifs d'impôts différés		8.979	13.447
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	162.862	134.555
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.9	67.361	66.132
Immobilisations corporelles		37.520	38.145
Droits d'utilisation		28.505	33.071
Immobilisations incorporelles		22.064	21.331
Ecart d'acquisition	3.10	73.925	73.925
Actifs non courants destinés à être cédés	3.11	12.284	12.284
Total de l'actif		5.299.789	4.667.568

30.06.2022 31.12.2021

Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.12	1.731.908	1.417.275
Instruments dérivés de couverture	3.2	707	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.15	43.145	51.278
Dettes envers la clientèle	3.13	2.806.629	2.488.188
Dettes représentées par un titre		-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.2	36.719	-
Passifs d'impôts courants		188	1.998
Passifs d'impôts différés		-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	3.8	238.996	233.832
Provisions	3.14	16.635	17.882
Dettes subordonnées		-	-
Capitaux propres		424.862	457.115
Capitaux propres part du Groupe		422.515	453.923
. Capital et réserves liées		201.195	201.195
. Réserves consolidées		194.409	186.637
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		10.059	9.529
. Résultat de l'exercice		16.852	56.562
Intérêts minoritaires		2.347	3.192
Total du passif		5.299.789	4.667.568

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		30.06.2022	30.06.2021
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	15.493	24.798
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-18.111	-24.225
+ Commissions (produits)	4.3	186.178	206.465
- Commissions (charges)	4.3	-44.982	-42.788
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	17.953	20.432
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	28	418
+ Produits des autres activités	4.6	6.591	6.366
- Charges des autres activités	4.6	-10.317	-8.104
Produit net bancaire		152.833	183.362
- Charges générales d'exploitation	4.7	-126.890	-129.016
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-12.695	-13.295
Résultat brut d'exploitation		13.248	41.051
+/- Coût du risque		157	-96
Résultat d'exploitation		13.405	40.955
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		6.780	5.297
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.8	64	-93
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-388
Résultat courant avant impôt		20.249	45.771
- Impôt sur les bénéfices		-4.242	-12.918
Résultat net		16.007	32.853
- Intérêts minoritaires		845	326
Résultat net – Part du Groupe		16.852	33.179
Résultat par action en euro		3,01	5,96
Résultat dilué par action en euro		3,01	5,96

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	30.06.2022	30.06.2021
Résultat net	16.007	32.853
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	-519	-1.468
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-	-
Variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (*)	35	2
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	1.014	1.711
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	530	245
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	16.537	33.098
<i>dont part du Groupe</i>	<i>17.382</i>	<i>33.424</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>-845</i>	<i>-326</i>

(*) Montants nets d'impôt.

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

	30.06.2022	30.06.2021
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	16.007	32.853
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	-92	-325
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.156	9.429
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-6.780	-5.297
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-17.953	-20.432
Autres produits et charges calculés	1.392	908
Pertes / produits nets des activités de financement	-	-
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	4.242	12.918
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	1.971	30.054
Impôt versé	-13.693	2.840
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	214	-481
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	180.891	228.135
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	340.528	-387.237
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	-15.635	3.683
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	494.276	-123.007
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-9.003	-5.788
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Variation des dépôts de garantie	-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5.550	4.522
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	-1	383
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-3.454	-883
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-50.234	-6.087
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	-50.234	-6.087
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	54	93
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	440.643	-129.884
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.629.937	2.053.994
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	15	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-8.030	26.470
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2.621.922	2.080.478
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	3.053.441	1.914.016
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	15	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	9.109	36.564
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3.062.565	1.950.594
Variation de la trésorerie nette	440.643	-129.884

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31/12/2020	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/2021
Part du Groupe					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-17.110	-	-	-333	-17.443
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves	205.412	-	24.298	-25.630	204.080
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5.277	-	-	4.252	9.529
– Résultat 2020	24.298	-	-24.298	-	-
Sous-Total	419.072	-	-	-21.711	397.361
– Résultat 2021	-	-	-	56.562	56.562
Total des Capitaux Propres part du Groupe	419.072	-	-	34.851	453.923
Part des minoritaires					
– Réserves	5.028	-	3.113	-2.662	5.479
– Résultat 2020	3.113	-	-3.113	-	-
– Résultat 2021	-	-	-	-2.287	-2.287
Total des intérêts minoritaires	8.141	-	-	-4.949	3.192

	31.12.2021	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	30.06.2022
Part du Groupe					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-17.443	-	-	-167	-17.610
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves	204.080	-	56.562	-48.623	212.019
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9.529	-	-	530	10.059
– Résultat 2021	56.562	-	-56.562	-	-
Sous-Total	453.923	-	-	-48.260	405.663
– Résultat 2022	-	-	-	16.852	16.852
Total des Capitaux Propres part du Groupe	453.923	-	-	-31.408	422.515
Part des minoritaires					
– Réserves	5.479	-	-2.287	-	3.192
– Résultat 2021	-2.287	-	2.287	-	-
– Résultat 2022	-	-	-	-845	-845
Total des intérêts minoritaires	3.192	-	-	-845	2.347

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

1.1. CONTEXTE

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards). Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 29 juillet 2022 et examinés par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance respectivement en date du 25 et 26 août 2022.

1.2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES

Normes comptables applicables

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2022 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi les comptes présentés portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lus en liaison avec les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2022 n'est l'objet que d'une option.

1.3. RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit dans le cadre du calcul des pertes de crédit attendues ;
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements fondés sur des actions.

1.4. ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La société Immopéra a été dissoute le 9 mai 2022.

Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euro aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat. Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

- les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

- les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

- les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN et BMTN structurés émis par la Banque,
- d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Le groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :
 1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;

2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire;
3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dues à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne

spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Ce choix, irrévocable, doit être effectué ligne de titre par ligne de titre.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Etape 1 : Actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Etape 2 : Actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles. Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Etape 3 : Actifs en défaut

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

- Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

- pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1^{er} quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

- Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

- Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

- Approche forward-looking

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévu au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au

compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat »

Instruments financiers dérivés de couverture

La comptabilité de couverture constitue une exception aux principes généraux d'enregistrement des instruments financiers et ne peut s'appliquer que si, et seulement si, des critères stricts sont respectés :

- l'exposition doit être générée par des risques spécifiques pouvant faire l'objet d'une couverture comptable
- l'exposition doit potentiellement affecter le résultat
- la couverture doit être formellement identifiée et documentée à l'origine incluant la stratégie et les objectifs de l'entreprise pour entreprendre la couverture, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, la nature du risque couvert, la probabilité de survenance de la transaction future, la méthodologie d'évaluation de l'efficacité et de mesure de l'inefficacité
- la couverture doit être hautement efficace à l'origine et durant la vie de l'opération dans son objectif de compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie du risque couvert.

Les dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Le Groupe n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture sont documentées selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macrocouverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste

valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la

provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la

réévaluation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables et des couvertures de flux de trésorerie (qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres) sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 25%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires, et instaurée par la 2ème Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2022, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 25,83% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée

être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à

prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique l'amendement « SoRIE » à la norme IAS 19 relatif au mode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en capitaux propres en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;

- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture ;
- l'amortissement du coût des services passés ;
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes

subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

Note 3 – Informations sur les postes du bilan

3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	240	5.529
Instruments de change – Contrats fermes	49.179	17.797
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	637	4.135
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	298	115
Sous-total Dérivés	50.354	22.576
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation	-	-
Sous-total Portefeuille de transaction	50.354	27.576
Juste valeur prêts et créances rattachées	251	7
Sous-total prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	252	7
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Effets publics et valeurs assimilées -créances rattachées	-	-
Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-
Titres de participation	7	7
Autres titres à revenu variable	13.775	9.348
Sous-total	13.782	9.355
Sous-total Instruments de capitaux propres	13.782	9.355
Instruments de dettes et assimilés	76.539	116.389
Sous-total Instruments de dettes non SPPI	76.539	116.389
Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	90.321	125.744
Total	140.927	153.327

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 1.336,7 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 1.257,0 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

3.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

En milliers d'euros	30.06.2022	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de juste valeur	42.339	707
- Instruments dérivés de cours de change	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	42.339	707
Couverture de flux de trésorerie	-	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-
Dérivés utilisés en couverture	42.339	707

Macro-couverture de juste valeur : détail des éléments couverts et des instruments de couverture

	30.06.2022		
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur au titre du risque couvert	Variation de juste valeur enregistrée sur la période
Couverture du risque de taux d'intérêt			
Actifs couverts			
Crédits à la clientèle, au coût amorti	565 693	-36.437	-36.437
TOTAL	565 693	-36.437	-36.437

	30.06.2022				Inefficacité comptabilisée dans le résultat de la période
	Montants notionnels	Juste valeur		Variation de juste valeur enregistrée sur la période	
		Actif	Passif		
Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)					
Instruments fermes					
Swaps de taux	348.143	42.339	707	36.437	-
TOTAL	348.143	42.339	707	36.437	-

Le groupe a décidé d'appliquer une couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt (macro-couverture de juste valeur) selon les dispositions définies par la norme IAS 39 (Carve-out de l'Union Européenne).

Plus précisément, un modèle de macro-couverture sur un portefeuille d'actifs financiers à taux fixe à partir de swaps fixe/variable a été mis en place.

Les variations de juste valeur imputées au risque couvert, matérialisées au bilan par les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux, se compensent de façon symétrique avec les variations de juste valeur des dérivés à l'inefficacité près.

3.3. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Titres de participation	1.444	1.384
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1.444	1.384
Total	1.444	1.384

3.4. REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODELE UTILISE POUR LEUR VALORISATION

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022				31.12.2021			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	-	50.354	-	50.354	-	27.576	-	27.576
Dérivés de couverture		42.339		42.339				-
Instruments de dette non SPPI		76.539	-	76.539		116.389	-	116.389
Autres instruments financiers à la juste valeur par résultat		14.034	-	14.034	4	9.358	-	9.362
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	183.266	-	183.266	4	153.323	-	153.327
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres				-				-
Titres de participation à la juste valeur par capitaux propres		899	545	1.444		868	516	1.384
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	899	545	1.444	-	868	516	1.384
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	-	31.352	-	31.352	-	4.200	-	4.200
Dérivés de couverture		707		707				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	1.244.431	456.125	1.700.556	-	1.012.227	400.848	1.413.075
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1.276.490	456.125	1.732.615	-	1.016.427	400.848	1.417.275

3.5. TITRES AU COUT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	24.415	4.813
Total	24.415	4.813

3.6. PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, AU COUT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Créances sur les établissements de crédit		
- A vue	52.211	43.226
- A terme	-	20.011
Sous-total	52.211	63.237
Créances rattachées	1	2
Total Brut	52.212	63.239
Dépréciations	-	-10
Total Net	52.212	63.229

3.7. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE, AU COUT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires débiteurs	991.776	880.733
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	567.689	541.133
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Créances commerciales	-	-
Total Brut	1.559.465	1.421.866
- Dont créances rattachées	1.500	1.459
Dépréciations	-173	-275
Total Net	1.559.292	1.421.591
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	1.559.292	1.421.898

Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

en milliers d'euros	31.12.2021	Dotations	Reprises	Transferts	30.06.2022
Dépréciation sur encours sains (étape 1)	-24	-84	7	82	-19
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	-46	-8	46	-34	-42
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	-205	-16	157	-48	-112
Total	-275	-108	210	-	-173

3.8. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers d'euros	30.06.2022		31.12.2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Valeurs reçues à l'encaissement	162	-	3	-
Dépôts de garantie versés (*)	31.680	-	15.229	-
Charges constatées d'avance	14.531	-	9.949	-
Produits à recevoir	68.554	-	77.104	-
Produits constatés d'avance	-	495	-	118
Charges à payer	-	85.585	-	74.926
Autres actifs et passifs divers (**)	47.935	152.916	32.270	158.788
Total	162.862	238.996	134.555	233.832

(*) dont 18.445 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 30 juin 2022 contre 2.930 milliers d'euros au 31 décembre 2021 en dépôts de garantie versés.

(**) dont 63.911 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 30 juin 2022 contre 25.552 milliers d'euros au 31 décembre 2021 en autres passifs

3.9. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Edmond de Rothschild (Monaco)	65.403	65.391
Elyan Partners SAS	1.958	740
Participations dans les entreprises mises en équivalence	67.361	66.132

Informations financières résumées au 30 juin 2022

Edmond de Rothschild (Monaco)

en milliers d'euros	30.06.2022
Actifs courants	4.083.849
Actifs non courants	69.502
Passifs courants	3.894.413
Passifs non courants	258.938
Produit net bancaire	46.539
Quote-part du résultat net	5.562

3.10. ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021
Valeur nette comptable en début de période	73.925	74.313
Acquisitions et autres augmentations	-	-
Cessions et autres diminutions	-	-
Dépréciations		-388
Valeur nette comptable en fin de période	73.925	73.925

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur nette comptable	
	30.06.2022	31.12.2021
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Cleveland	23.800	23.800
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
CFSH Luxembourg S. à r.l.	-	-
Autres	-	-
Total	73.925	73.925

3.11. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

Au 30 juin 2022, Edmond de Rothschild (France) maintient son intention de vendre Zhonghai et considère cet actif comme classé en « Actifs non courants destinés à être cédés ».

La cession définitive de Zhonghai n'a pas encore eu lieu. Le groupe a entrepris toutes les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations exigibles pour la cession de cet actif

et reste en attente de l'approbation par les autorités chinoises compétentes.

3.12. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	1.707	476
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	-	-
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	29.034	3.400
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	30.741	3.876
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	611	324
Sous-total du portefeuille de transaction	31.352	4.200
Dettes auprès des établissements de crédit	1.221.074	988.391
Dettes auprès de la clientèle	21.067	22.743
Sous-total	1.242.141	1.011.134
Dettes rattachées	2.279	1.082
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.244.420	1.012.216
Titres de créances négociables	455.906	400.753
Obligations	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Sous-total	455.906	400.753
Dettes rattachées	230	106
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	456.136	400.859
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	1.700.556	1.413.075
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.731.908	1.417.275

En milliers d'euros	30.06.2022		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.700.556	1.699.922	634

En milliers d'euros	31.12.2021		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.413.075	1.413.063	12

3.13. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros	30.06.2022			31.12.2021		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	100.940	100.940	-	103.158	103.158
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	100.940	100.940	-	103.158	103.158
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	2.603.407	-	2.603.407	2.296.837	-	2.296.837
- Comptes créditeurs à terme	-	67.657	67.657	-	54.188	54.188
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	613	34.000	34.613	-	34.000	34.000
- Dettes rattachées	-	12	12	-	5	5
Sous-total	2.604.020	101.669	2.705.689	2.296.837	88.193	2.385.030
Total	2.604.020	202.609	2.806.629	2.296.837	191.351	2.488.188
Juste valeur des dettes envers la clientèle			2.806.629			2.488.188

3.14. PROVISIONS

en milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde au 31.12.2021	-	6.344	-	-	11.538	17.882
Dotations	-	199	-	-	2.576	2.775
Montants utilisés	-	-	-	-	-2.210	-2.210
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-449	-449
Autres mouvements	-	-1.367	-	-	4	-1.363
Solde au 30.06.2022	-	5.176	-	-	11.459	16.635

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.),

et à la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

3.15. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2021
- A vue	43.145	51.278
- A terme	-	-
Sous-total	43.145	51.278
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes envers les établissements de crédit	43.145	51.278

3.16. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES : TITRE SUPER SUBORDONNÉ

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné

(« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7.5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACPR, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des

autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;

- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce « TSS » sont les suivantes :

Date d'émission	Date d'échéance	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017	Juin 2012 puis trimestriellement	Euribor 3 mois + 0,67 %	+ 50 points de base

- (1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71 % + 1,65 %.

Note 4 – Informations sur les postes du compte de résultat

4.1. INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2021
Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti	360	225
- Comptes à vue et prêts interbancaires	360	225
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	8.130	6.282
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	8.130	6.282
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	7.003	18.291
- Instruments de dettes au coût amorti	23	21
- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-
- Actifs financiers en juste valeur par résultat	12	35
- Intérêts sur dérivés	6.968	18.235
Total des intérêts et produits assimilés	15.493	24.798

4.2. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2021
Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti	-10.743	-5.693
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-10.555	-5.693
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-188	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti	-129	-104
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-129	-104
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	-7.124	-18.277
- Dettes représentées par un titre	-6.738	-8.337
- Intérêts sur dérivés	-386	-9.940
Intérêts et charges sur obligations locatives	-115	-151
Total des intérêts et charges assimilées	-18.111	-24.225

4.3. COMMISSIONS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022		30.06.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-1	10	-10
Opérations avec la clientèle	201	-	287	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	15	-	38	-
Opérations de hors-bilan	-	-	-	-
- Engagements sur titres	1.135	-	417	-
- Instruments financiers à terme	1.269	-689	1.035	-606
Prestations de services financiers	183.558	-44.292	204.678	-42.172
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	186.178	-44.982	206.465	-42.788

4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2021
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	7.076	3.140
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	28.691	-11.290
Gains ou pertes nets sur dérivés	-29.203	14.699
Résultat net sur opérations de couverture	-282	-
Résultats sur opérations de change	8.326	6.052
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	21	219
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI	3.324	7.612
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	17.953	20.432

4.5. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2021
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	28	418
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	28	418

4.6. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2021
Refacturations de charges	76	868
Autres produits accessoires	697	743
Divers	5.818	4.755
Produits des autres activités	6.591	6.366
Rétrocession de produits	-9.855	-7.820
Divers	-462	-284
Charges des autres activités	-10.317	-8.104

4.7. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2021
Salaires et traitements	-50.985	-52.443
Charges de retraite	-4.930	-4.606
Charges sociales	-16.537	-20.854
Intéressement des salariés	-284	-707
Participation des salariés	-406	-3.748
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-5.417	-5.154
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-2.488	-3.263
Reprises de provisions pour frais de personnel	2.442	3.036
Sous-total des frais de personnel	-78.605	-87.739
Impôts et taxes	-2.109	-2.244
Locations	-2.094	-1.838
Services extérieurs	-43.372	-36.935
Transports et déplacements	-695	-260
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-52	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	37	-
Sous-total des frais administratifs	-48.285	-41.277
Total des charges générales d'exploitation	-126.890	-129.016

4.8. GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022	30.06.2021
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1	-
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Résultat sur opérations liées aux titres de participation consolidés	65	-93
Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	64	-93

Note 5 – Note sur engagements

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	427.343	414.331
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	15.443	15.443
Engagements en faveur de la clientèle	79.212	66.646
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	147.732	121.559
Engagements reçus de la clientèle	-	-

Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

6.1.A. CHARGE DE RETRAITE – RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Au 30 juin 2022, le montant des engagements s'élève à 21,802 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 20,421 millions d'euros, le produit net résiduel des services passés est nul, soit une provision de 1,381 millions d'euros.

En milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Valeur actuelle de l'obligation	21.802	25.232
- Valeur des actifs du régime	-20.421	-23.822
Situation financière du régime	1.381	1.410
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	1.381	1.410

6.1.B. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Le montant brut des engagements s'élève à 3,795 millions d'euros au 30 juin 2022 et à 4,934 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le coût des services au premier semestre 2022 est de 216 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 20 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 44 milliers d'euros et la perte actuarielle constatée au titre du premier semestre 2022 est de 1 331 milliers d'euros.

- Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée

En milliers d'euros	30.06.2022	30.06.2021
Coût des services rendus de l'exercice	-173	-373
Coût financier	-127	-76
Rendement attendu des actifs du régime	101	51
Charge nette comptabilisée	-199	-398

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	30.06.2022	31.12.2021
Taux d'actualisation	3,35%	0,87%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	1,75%
Taux de progression des salaires		
- <i>Employés</i>	2,00%	2,00%
- <i>Cadres</i>	2,50%	2,50%
- <i>Cadres supérieurs</i>	3,00%	3,00%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	59,44%	59,44%
Table de mortalité	THTF 14 16	THTF 14 16

Evolution de la provision

En milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Provision / Actif en début de période	6.344	12.068
- Charges inscrites au compte de résultat	243	304
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-44	-63
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
- Perte ou gain actuariel	-1.367	-5.206
- Autres mouvements	-	-759
Provision / Actif en fin de période	5.176	6.344

Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	30.166	33.696
- Coût des services rendus	216	245
- Coût de l'actualisation	127	209
- Gains ou pertes actuariels	-4.337	-2.096
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-576	-1.129
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
- Autres mouvements	-	-759
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	25.597	30.166
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	23.822	21.628
- Produits financiers sur actifs de couverture	101	150
- Gains ou pertes actuariels	-2.970	3.110
- Prestations versées par le fonds	-532	-1.066
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	20.421	23.822
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	5.176	6.344
Provision / Actif	5.176	6.344

6.1.C. RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

La Politique de Rémunération mise à jour pour 2021, publiée sur l'intranet du Groupe (section France), a été validée par le Conseil de Surveillance, après l'avis favorable du Comité de Rémunération et du Directoire.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la concurrence sur ses marchés, de sa stratégie, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

SECTEUR BANCAIRE

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Depuis l'exercice 2015, la réglementation en matière de rémunération s'appuie sur la Directive dite « CRD IV » 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (remplaçant la précédente directive dite « CRD III » en vigueur depuis 2011), transposée en France notamment par l'arrêté du 3 novembre 2014, modifiée par la Directive (EU) 2019/878 dite « CRD V » et sa transposition notamment via le Décret n° 2020-1637 du 22 décembre 2020 et l'Ordonnance n° 2020-1635 du 21 décembre 2020.

SECTEUR DE LA GESTION D'ACTIFS

L'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010.

La Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dite « AIFMD » du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée en France par l'ordonnance 2013-676 du 27 juillet 2013, a pris effet lors de l'exercice 2015 (rémunérations variables attribuées en mars 2016).

La Directive 2014/91/UE dite « OPCVM V » pour les OCPVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), transposée en France par l'ordonnance 2016-312 du 17 mars 2016, est entrée en vigueur lors de l'exercice 2017 (bonus versés en mars 2018). Elle comporte des

dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque, et soumis à la validation du Conseil de Surveillance.

Le dispositif de la Banque

1 - Collaborateurs « preneurs de risques » ou personnel « Identifié » retenues conformément à CRD IV

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- Membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- Responsables et Membres permanents de Comités de gestion du Risque
- Responsables et Membres permanents de Comités Nouveaux Produits
- Managers de Preneurs de Risque
- Rémunération Totale de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
- Rémunération totale au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respecte les principes suivants :

Les bonus sont partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteignent un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2022 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versée en numéraire et /ou en instruments, et échelonnée sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

2 - Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture a également été mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché); en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

« Employee Share Plan » (Plan d'actions gratuites du Groupe)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les Bénéficiaires deviennent actionnaires à la date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit
- de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A.

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires d'Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacture à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence

d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57),
- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53),
- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2022 est étalée entre le 1^{er} janvier 2022 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2024, mars 2025 et mars 2026.

Au 30 juin 2022, la charge nette relative au plan d'actions gratuites du Groupe est de 1 387 milliers d'euros contre une charge nette de 870 milliers d'euros au 30 juin 2021.

Note 7 - Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2022	31.12.2021
7.1. Périmètre de consolidation				
Entité consolidante				
Banque				
• Edmond de Rothschild (France)				
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL †	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	58,33	58,33	58,33	58,33
• Bridge Management SàRL *	99,99	99,99	100,00	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France)	99,99	99,99	99,99	99,99
• Edmond de Rothschild Private Equity (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL *	72,36	72,36	72,36	72,36
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL †	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,99	99,99	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Reim (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
• EDR Immo Magnum	100,00	100,00	100,00	100,00
• ERES IV GP	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance	100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
Banque				
• Financière Eurafrique	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd †	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
• Immopéra	-	99,92	-	99,92
Mises en équivalence				
Banque				
• Edmond de Rothschild (Monaco) *	36,93	36,93	36,93	36,93
Société de Gestion				
• Elyan Partners SAS	49,00	49,00	49,00	49,00
• ERAAM	34,00	34,00	34,00	34,00

* Société étrangère.

30.06.2022 31.12.2021

7.2 Effectif moyen

Effectif moyen des sociétés françaises	743	732
- <i>Techniciens</i>	66	68
- <i>Cadres</i>	677	664
Effectif moyen des sociétés étrangères	64	59
Effectif moyen global	807	791

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice. L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture.

7.4 Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau d'Edmond de Rothschild (France), cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital d'Edmond de Rothschild (France) s'élève au 30 juin 2022 à 83.075.820 euros composé de 5.538.388 actions d'un nominal de 15 euros.

Note 8 – Secteurs opérationnels

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (banque privée et gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (Autres activités et Gestion propre).

La banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office.

Le pôle de la gestion d'actifs recouvre les lignes de gestion suivantes :

- la gestion Long Only incluant la gestion Equity, la gestion Corporate debt, l'allocation d'actifs et la gestion sur les sovereign bonds,
- des solutions d'investissements propres,
- la gestion immobilière réalisée par l'entité Edmond de Rothschild REIM,
- le pôle de la gestion de fonds de private equity réalisée par l'entité Edmond de Rothschild Private Equity (France).

Le pôle « Autres activités et Gestion propre » comprend :

- en Autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre,
- en Gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges,
- ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité,

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leurs rentabilités au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs,
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe,
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs & Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produit net bancaire	61.278	54.274	66.675	91.922	24.880	37.166	152.833	183.362
Frais de gestion	-46.824	-45.089	-64.457	-69.147	-28.257	-28.075	-139.538	-142.311
Frais de personnel	-29.160	-29.309	-33.757	-41.474	-15.688	-16.955	-78.605	-87.738
- directs	-20.929	-21.303	-25.317	-31.452	-12.740	-13.930	-58.986	-66.685
- indirects	-8.231	-8.006	-8.440	-10.022	-2.948	-3.025	-19.619	-21.053
Autres charges d'exploitation	-14.171	-12.161	-27.078	-23.515	-6.989	-5.602	-48.238	-41.278
Dotations aux amortissements	-3.493	-3.619	-3.622	-4.158	-5.580	-5.518	-12.695	-13.295
Résultat brut d'exploitation	14.454	9.185	2.218	22.775	-3.377	9.091	13.295	41.051
Coût du risque	-	-	-	-	109	-96	109	-96
Résultat d'exploitation*	14.454	9.185	2.218	22.775	-3.268	8.995	13.404	40.955
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	5.562	5.297	1.218	-	-	-	6.780	5.297
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-93	64	-	64	-93
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-388	-	-388
Résultat courant avant impôt	20.017	14.482	3.435	22.682	-3.203	8.607	20.248	45.771
Impôt sur les bénéfices	-3.733	-2.610	-614	-6.493	105	-3.815	-4.242	-12.918
Résultat net	16.283	11.872	2.821	16.189	-3.097	4.792	16.006	32.853

Note 9 - Transactions avec les parties liées

Au cours du premier semestre 2022, les relations entre Edmond de Rothschild (France) et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2021, aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

Comptes sociaux

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

	30/06/2022	31/12/2021
Actif		
Caisse, Banques centrales, CCP	3.053.440	2.629.936
Effets publics et valeurs assimilées	19.590	-
Créances sur les établissements de crédit	36.329	45.115
Opérations avec la clientèle	1.565.593	1.427.557
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.979	3.930
Actions et autres titres à revenu variable	33.784	62.037
Participations et autres titres détenus à long terme	18.563	18.534
Parts dans les entreprises liées	192.740	196.316
Immobilisations incorporelles	22.460	21.283
Immobilisations corporelles	16.220	15.537
Actions propres	-	-
Autres actifs	73.009	85.466
Comptes de régularisation	129.998	95.130
Total de l'actif	5.165.705	4.600.841

	30/06/2022	31/12/2021
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	1.269.856	1.038.782
Opérations avec la clientèle	2.888.492	2.619.667
Dettes représentées par un titre	554.259	469.810
Autres passifs	94.008	89.176
Comptes de régularisation	74.131	58.678
Provisions	7.430	5.958
Dettes subordonnées	21.022	21.020
Capitaux propres (hors FRBG)	256.507	297.750
. <i>Capital souscrit</i>	83.076	83.076
. <i>Primes d'émission</i>	98.244	98.244
. <i>Réserves</i>	32.278	32.278
. <i>Report à nouveau (+/-)</i>	34.141	32.171
. <i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	8.768	51.982
Total du passif	5.165.705	4.600.841

	30/06/2022	31/12/2021
Hors-bilan		
Engagements donnés		
Engagements de financement	424.692	394.819
Engagements de garantie	79.298	66.732
Engagements sur titres	8.030	13.286
Engagements reçus		
Engagements de garantie	147.732	122.819
Engagements sur titres	-	-

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros	30.06.2022	30.06.2021
+ Intérêts et produits assimilés	36.221	27.122
- Intérêts et charges assimilées	-38.137	-25.501
+ Revenus des titres à revenu variable	14.927	38.065
+ Commissions (produits)	51.466	46.375
- Commissions (charges)	-13.049	-11.694
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	11.419	6.808
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	9.715	432
+ Autres produits d'exploitation bancaire	20.024	19.391
- Autres charges d'exploitation bancaire	-1.472	-1.905
Produit net bancaire	91.114	99.093
- Charges générales d'exploitation	-75.310	-74.251
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et	-5.909	-6.354
Résultat brut d'exploitation	9.895	18.488
+/- Coût du risque	51	-49
Résultat d'exploitation	9.946	18.439
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-3.548	-1.447
Résultat courant avant impôt	6.398	16.992
+/- Résultat exceptionnel	-	-
- Impôt sur les bénéfices	2.370	4.475
Résultat net	8.768	21.467

Rapports des Commissaires aux Comptes

Période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires
EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
47, rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS cedex 08,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE), relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée,

moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Chevalier

Grant Thornton Audit

Solange Aïache

Attestation du rapport financier semestriel

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Fait à Paris le 19 septembre 2022
Le Président du Directoire

Renzo Evangelista